



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Constat à l'ouverture de la séance :

- Présents : 19
- Absents : 3
- Pouvoirs : 7
- Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 3 MARS 2014

Convoqués le 24 février 2014

Le 3 mars 2014 à 20h35, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Gracia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Adjoint au Maire*, BOURGES Nathalie, *Adjoint au Maire*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *Adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *Adjoint au Maire*, MONGIN Claude, *Adjoint au Maire*, CANITROT Corinne, *Adjoint au Maire*, GIOVANNONI Patrick, DUTERTRE Rodolphe (à compter du point 2 de l'ordre du jour), MORIN Stanislaw, DAUDÉ André, VACHER Gérard, TRANGOSI Annie, BENOIT Dominique, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves, KEDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur POUBELLE Régis à Monsieur GIOVANNONI Patrick
Madame SCHILOVITZ Joëlle à Madame TRANGOSI Annie
Madame LEMOINE Geneviève à Monsieur GARCIA Jean-Paul
Monsieur FRÉNOT Denis à Monsieur USSÉGLIO-VIRETTA Guy
Madame EMOND Christine à Monsieur CHOULET Gérard
Madame LOUBIÈRE Régine à Madame CANITROT Corinne
Monsieur VILLALDÉA AVILA Juan à Monsieur BENOIT Dominique

Étaient absents :

Monsieur DUTERTRE Rodolphe (jusqu'au point 2 de l'ordre du jour)
Madame BAZAUGOUR Isabelle
Madame MAHILY Imane

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

I – Procès verbal de la séance Conseil municipal du 25 novembre 2013

Le Conseil municipal a adopté, *par 23 voix pour et 3 abstentions*, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2013.

Monsieur Rodolphe DUTERTRE rejoint la séance.

II - Compte-rendu des décisions du Maire

En vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a pris acte des décisions suivantes : **Décision n° 2013-21** : Contrat relatif à l'assistance des logiciels MUNICIPOLE et CANIS - **Décision n° 2013-22** : Avenant relatif à la modification du contrat de fourniture d'électricité suite à l'augmentation de puissance du compteur TARIF Jaune (CTM / Dojo / Place / Tennis) situé au 10 rue de Vignolles à Gretz-Armainvilliers - **Décision n° 2013-23** : Marché relatif au remplacement du multijeu rue Gambetta à Gretz-Armainvilliers - **Décision n° 2013-24** : Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une bibliothèque - **Décision n° 2013-25** : Marché relatif au remplacement de menuiseries extérieures en aluminium - **Décision n° 2013-26** : Marché relatif à l'aménagement et création WC PMR - **Décision n° 2013-27** : Marché relatif au

balayage mécanique voies et caniveaux de la ville - **Décision n° 2013-28** : Marché relatif à l'entretien des installations thermiques et des centrales de traitement d'air des bâtiments communaux - **Décision n° 2013-29** : Marché de mise à disposition de bennes et de caisses palettes dans le cadre de l'évacuation et traitement des déchets de la ville - **Décision n° 2013-30** : Marché relatif au remplacement des tampons d'égouts - **Décision n° 2013-31** : Marché relatif à la création d'un parking de 22 place au 33 boulevard Victor Hugo - **Décision n° 2013-32** : Marché relatif aux diverses prestations de service en assurance - **Décision n° 2014-01** : Contrat d'abonnement de gaz concernant le local situé 65 rue de Paris - **Décision n° 2014-02** : Contrat d'abonnement d'électricité concernant le local situé 65 rue de Paris - **Décision n° 2014-03** : Contrat d'abonnement d'eau potable concernant le local situé 65 rue de Paris - **Décision n° 2014-04** : Convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales de 2014 avec la Préfecture de Seine-et-Marne - **Décision n° 2014-05** : Contrat de cession de droits avec la Société Collectivision - **Décision n° 2014-06** : Contrat relatif aux vérifications périodiques obligatoires d'une grue auxiliaire et d'un élévateur de personne - **Décision n° 2014-07** : Avenant au marché d'entretien des installations thermiques et des centrales de traitements d'air de la commune de Gretz-Armainvilliers : ajout d'une chaudière au sein du local au 65 rue de Paris.

III – Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil municipal a procédé au débat d'orientation budgétaire 2014.

IV – Accueil de loisirs sans hébergement « L'arbre aux enfants » : Organisation d'un séjour option équitation du 22 au 25 avril 2014.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'organiser, dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, un séjour en gîte rural avec pratique de l'équitation du 22 au 25 avril 2014 pour un groupe de 21 enfants et a fixé la participation des familles à 4 demi-journées d'accueil de loisirs sans hébergement avec repas ainsi qu'à une somme forfaitaire de 84 euros.

V – Communauté de communes « Les Portes briardes, entre villes et forêts » : modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal a adopté, par 24 voix pour et 3 abstentions, la modification de l'article 2 « compétences de la communauté » des statuts de la communauté de communes *Les portes Briardes, entre villes et forêts* et de la définition de l'intérêt communautaire qui s'établit comme suit :

Compétence obligatoire : aménagement de l'espace

Formulation actuelle	Remplacée
Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes	Mise en place d'un service d'instruction des droits du sol, hors RLP et DIA.
Gestion d'un système d'information géographique mutualisé	Mise en place, gestion, coordination et développement d'un système d'information géographique (SIG) intercommunal.
Études et programmation des liaisons douces	Étude préalable à l'élaboration d'un SCOT à l'échelle du territoire communautaire.
Élaboration d'un schéma des équipements culturels et sportifs	Élaboration, réalisation et entretien d'un schéma de pistes cyclables, équestres, pédestres intercommunales. Sont d'intérêt communautaire les pistes cyclables de la carte annexée aux statuts.
	Étude d'ingénierie pour la modélisation du déploiement de la fibre (FTTH à domicile).
	Réalisation d'études pour la définition et l'organisation, d'un ou plusieurs services de transport et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire intercommunal, en particulier les transports en commun, dans le respect des autorités organisatrices de transport.
	Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Compétence obligatoire : développement économique

Formulation actuelle	Remplacée
<p>Création, aménagement et gestion des zones d'activité économique d'intérêt communautaire.</p> <p>Actions de développement économique d'intérêt communautaire, notamment en faveur de l'immobilier économique et de la création d'entreprises, d'une part et des dispositifs en faveur de l'emploi (relais emploi, observatoire économique) d'autre part.</p> <p>Développement touristique d'intérêt communautaire, notamment par la création d'un office de tourisme intercommunal et par la mise en valeur des équipements touristiques existants</p>	<p>Réalisation d'un schéma directeur de développement économique. Étude, création, aménagement, gestion et entretien des zones ou parcs d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires retenus dans le schéma.</p> <p>Actions d'intérêt communautaire favorisant la création, le maintien et le développement d'activités économiques. Sont d'intérêt communautaire :</p> <p>pré-accueil, l'aide au montage de dossiers de demande de subvention et le conseil aux entreprises qui se situent ou s'implantent sur le territoire de la Communauté de communes ; création, acquisition, aménagement, gestion de bâtiments pour une pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises, pour l'accueil d'entreprises structurantes et créatrices d'emplois ; gestion et animation des relais emploi, mise en place d'actions de soutien à l'emploi auprès des demandeurs d'emplois en relation avec les organismes intervenant dans ce domaine (Mission locale, Pôle emploi, MDS, Travail entraide,...)</p> <p>Étude de faisabilité et d'opportunité concernant le développement économique et touristique du zoo d'Attily.</p>

Compétence optionnelle : Protection et mise en valeur de l'environnement

Formulation actuelle	Remplacée
<p>Collecte et traitement des ordures ménagères, des déchets ménagers et assimilés</p> <p>Élaboration et suivi des schémas directeurs d'adduction d'eau et d'assainissement pluvial et des eaux usées</p> <p>Actions d'intérêt communautaire en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement</p>	<p>Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés</p> <p>Soutien de projets contribuant à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Chaque projet sera au préalable inscrit explicitement dans les statuts au terme d'une étude suivie d'une modification statutaire.</p> <p>Mise en place et suivi d'un Agenda 21 à l'échelle communautaire</p> <p>Mise en place et suivi d'un plan intercommunal de prévention dans le prolongement de l'adoption des Plans de prévention des risques (PPRI et PPRT)</p>

Compétence optionnelle : Habitat

Formulation actuelle	Suppression de la formulation actuelle et retrait de la compétence
Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.	

Compétence optionnelle : Action sociale d'intérêt communautaire

Formulation actuelle	Remplacée
<p>Action d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance et de la jeunesse</p> <p>Création et gestion d'un service d'accueil médical initial (SAMI)</p>	<p>Actions en faveur du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention en partenariat avec l'Agence régionale de santé, le Conseil général, l'hôpital de Forcilles, la clinique de Tournan-en-Brie, les professionnels et établissements de santé du territoire.</p> <p>Étude d'opportunité et de faisabilité pour favoriser l'accueil des personnes âgées (EHPAD, MAPA,...)</p>

Compétence optionnelle : Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Formulation actuelle	Remplacée
Création, aménagement et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire. La communauté sera compétente pour la création des équipements prévus par le schéma des équipements culturels et sportifs dont elle assure l'élaboration.	Élaboration d'un schéma des équipements sportifs et culturels. Étude d'opportunité en vue de la construction, gestion et entretien d'un centre nautique.
Mise en réseau des équipements de lecture publique	Étude pour la mise en œuvre d'une politique en matière d'éducation musicale dans le cadre d'un schéma intercommunal de développement de la musique.

Compétence optionnelle : Voirie d'intérêt communautaire

Formulation actuelle	Remplacée
Création, aménagement et entretien des voiries communautaires notamment en liaison avec la compétence transport ou liaisons douces.	Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire : voirie des zones d'activités d'intérêt communautaire ; voiries donnant accès aux aires d'accueil des gens du voyage ; voiries donnant accès aux équipements d'intérêt communautaire. Étude de faisabilité et d'opportunité sur le raccordement à la Nationale 4 répondant aux évolutions futures de développement urbain des communes (habitat, équipements, économie).

Compétence facultative : Transports

Formulation actuelle	Suppression de la compétence facultative et de la formulation actuelle
Réalisation d'une étude préparatoire à la mise en place d'un réseau de transport public.	

Compétence facultative : Sécurité des biens et des personnes

Formulation actuelle	
Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance : CISPD	Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance : CISPD.

Compétence facultative : Autres compétences

Formulation actuelle	Suppression de la formulation actuelle
Étude pour la mise en place d'un centre de ressources pour les associations.	

Compétence facultative : Autres compétences

	Nouvelle compétence
	Service aux communes : Étude pour la constitution d'un groupement de commandes avec et au bénéfice des communes membres.

VI – SYAGE : Adhésion du SMIVOM de la région de Mormant à la compétence « mise en œuvre du SAGE »

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion du SMIVOM de la région de Mormant au SYAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE ».

VII – Personnel communal

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 452,57 euros le montant 2014 de la prime annuel accordée aux agents communaux titulaires et a reconduit à l'identique les conditions d'attribution de cette prime.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, la création d'un poste d'infirmière territoriale en soins généraux de classe supérieur à temps non complet (8 heures hebdomadaires) et procédé à la définition du profil de poste.

VIII – Recensement de la population : modification de la rémunération des agents recenseurs

Suite à une erreur matérielle intervenue dans la délibération n°57.2013, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification de la rémunération des agents recenseurs qui s'établit comme suit : Bulletin individuel renseigné : 1,32 euro - Feuille de logement renseignée rémunérée 0,71 euro – Dossier d'adresses collectives renseigné : 0,61 euro – Tournée de reconnaissance : 35,50 euros – Formations : 30,50 euros.

IX – Convention de mise à disposition de locaux au syndicat intercommunal de la crèche familiale Gretz-Tournan

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du syndicat intercommunal de la crèche familiale Gretz-Tournan de locaux appartenant à la commune, sis 40 rue de Paris, décidé que cette mise à disposition interviendrait à titre gratuit, le syndicat s'acquittant des charges de fonctionnement induites par cette occupation.

X – Autorisation de mandatement en investissement sur le budget 2014

Le Conseil municipal a autorisé, par 24 voix pour et 3 abstentions, le mandatement sur le budget 2014 d'une dépense d'investissement de 53 780,10 euros (chapitre 20 – article 2088 – autres immobilisations incorporelles).

XI – Fixation des conditions d'amortissement des biens acquis au compte 2088 « autres immobilisations incorporelles »

Le Conseil municipal a décidé, par 24 voix pour et 3 abstentions, pour les biens inscrits au compte 2088 – autres immobilisations incorporelles, de pratiquer l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans et sur la base du coût historique des biens.

XII – Indemnités de conseil allouées aux receveurs municipaux

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder, au titre de l'année 2013, à MM. Jean-Claude Dorier et Jean-Paul GOUMENT, comptables publics, une indemnité de conseil égale au maximum autorisé et calculée, chacun en ce qui les concerne au prorata des périodes d'exercice de ces missions et a décidé, à l'unanimité, d'accorder, à M. Jean-Paul GOUMENT, comptable public, à compter du 1er janvier 2014 et jusqu'à la fin du mandat, une indemnité de conseil égale au maximum autorisé.

XIII – Convention d'occupation du domaine public – Artère de communication numérique Semafor 77

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public sollicitée par la société Semafor 77.

XIV – Convention d'autorisation de stationnement sur le domaine public

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public sollicitée par Madame Thomas Patricia.

XV – Convention d'occupation du domaine public – Société Kerbirio

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public sollicitée par la société Kerbirio.

XVI – Charte de développement durable dans le cadre de la politique de l'eau

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la Charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau, proposé par le Conseil général de Seine-et-Marne et autorisé Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

XVII – Dotation d'équipement des territoires ruraux – année 2014

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour trois programmes d'investissement relatifs à la mise aux normes de la voirie communale pour les personnes à mobilité réduite, la construction d'une maison des jeunes et la création d'une bouche d'incendie rue de Paris et a arrêté les modalités de financement de ces programmes comme suit :

Opérations	Montants HT en euros	Subventions en euros	Financements fonds propres TTC en euros
Conformité PMR	33 631,17	8 071,48	32 285,93
Maison des jeunes	1 150 824,00	57 541,20	1 323 447,60
Bouche incendie	6 903,83	2 170,00	6 114,96
	1 191 358,90	67 782,68	1 361 848,40

XVIII – Rétrocession de la rue des Druides

Le Conseil municipal a décidé, à *l'unanimité*, d'acquérir à l'amiable, à l'euro symbolique, la rue des Druides et ses abords cadastrés section C n° 707,709,711, pour une superficie totale d'environ 6 050 m². a décidé de classer les dits biens dans le domaine public communal après leur acquisition.

XIX – Déclaration d'une installation classée – Société Poisson

Le Conseil municipal a été informé de la transmission par la Préfecture de Seine-et-Marne d'un dossier de déclaration d'installation classée au titre de la protection de l'environnement relatif à la construction par l'entreprise Poisson de cabines de peinture sur une propriété sise 56 rue de Maison rouge, ZI Ampère.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 4 mars 2014

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

AFFICHÉ LE 6 MARS 2014